A LA FONTAINE DE SODA
BREUVAGE D'ETÉ, LE
VIN MARIANI
Tonique pour le Corps, le Cerveau et les Nerfs
Triomphe de la
DEBILITÉ.
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.
EVITEZ LES SUBSTITUTIONS.
Portraits et attestations envoyés francs de port
MARIANI & CO., 52 W. 15TH ST., NEW YORK.

Bureau météorologique.

Washington, 19 juin — Indications pour la Louisiane—Temps : beau, mardi et mercredi; vents du sud.

Cardinaux "in petto".

Presse Associée.

Rome, Italie, 19 juin—En outre des cardinaux annoncés le Pape a créé au consistoire tenu aujourd'hui deux cardinaux "in petto" dont les noms ne seront publiés que plus tard.

Rapport contredit.

Presse Associée.

Ottawa, Canada, 19 juin—Le rapport publié aujourd'hui à New York, d'après lequel le gouvernement du Dominion aurait dit à la Grande-Bretagne de choisir entre les Etats-Unis et le Canada dans la question de la frontière de l'Alaska, est positivement contredit dans les cercles gouvernementaux d'Ottawa.

A la Chambre des Députés d'Espagne.

Presse Associée.

Madrid, Espagne, 19 juin — La Chambre des Députés a approuvé aujourd'hui la loi cédant les Carolines, les Ladrones et les Palaos à l'Allemagne.

Au cours des débats Senor Silvela, président du conseil a nié qu'un tarif douanier exceptionnel eut été accordé à ce pays.

Préparatifs de guerre dans l'Afrique du sud.

Presse Associée

Londres, 20 juin—Le correspondant du "Daily Mail" à Captown écrit :

Le gouvernement a envoyé de gros canons à Kimberly pour la défense de la région des diamants. Une grande activité règne dans les cercles militaires de la colonie du Cap. De grandes quantités de munitions de guerre sont envoyées au nord.

—:o:—

Arrivée du croiseur Sfax à St-Vincent.

Presse Associée—

Paris, France, 19 juin—Le croiseur Sfax qui ramène en France le capitaine Dreyfus a jeté l'ancre à St-Vincent, Iles du Cap Vert, dimanche à trois heures de l'après-midi.

Son commandant a télégraphié que tout allait bien à bord. Après avoir fait du charbon le Sfax s'arrêtera aux Açores.

On dit que M. Dupuy a refusé à Mme Dreyfus la permission de voir son mari à son arrivée.

La crise ministérielle française.

Presse Associée

Paris, France, 19 juin—L'insuccès de M. Waldeck-Rousseau rend la situation extrêmement difficile.

M. Casimir-Périer et le général Bugère refusent d'entrer dans le cabinet.

On ne sait pas à qui va maintenant s'adresser le président Loubet Peut-être demandera-t-il à M. Sarien ou à M. Paul Deschanels, président de la Chambre des Députés de former un cabinet ?

Les Instructions au Docteur Zorn.

Presse Associée.

Berlin, Allemagne, 19 juin—Le "Berliner Tageblatt" dit que les instructions données au docteur Zorn comprennent une concession relativement à la question d'arbitrage, en conséquence de l'insistance avec laquelle les délégués russes, américains et anglais recommandent l'application de ce principe.

—:o:—

PROGRAMME.

Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1899.

L'Athénée propose le sujet suivan aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette anne:

Charles Gayarré et ses œuvres.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1900 inclusivemet.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une méaille d'or et un prix de cinquate dollars en espèces.

L'Athénée, s'il le juge utile, accorera une seconde médaille.

Tute personne résidant en Louisian est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le reto et les lignes. Ils ne devrot pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
BUS. ROUEN,
P. O. Box 725.
Nouvelle-Orléans.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ

LOUISVILLE & NASHVILLE

ARRIVÉE.

No 1 fast line..... 7:05 p m
No 3 fast mail..... 7:40 a m
No 5 limited..... 8:30 p m
No 7 coast train, tous les jours, dimanche excepté.. 8:55 a m

DÉPART.

No 2 fast mail..... 7:45 p m
No 4 limited..... 11:15 a m
No 6 fast line..... 7:55 a m
No 8 coast train, tous les jours, dimanche excepté..... 4:00 p m

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVÉE.

No 1 limited..... 8:30 a m
No 3 fast mail..... 8:10 p m

DÉPART.

No 2 limited..... 7:30 p m
No 4 ..... 8:30 a m

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVÉE.

No 23 local mail..... 10:00 p m
No 3 Chicago limited..... 7:45 p m
No 2 Louisville and Cincinnati limited..... 7:45 p m
No 1 fast mail..... 8:30 a m
No 1 Louisville & Cincinnati 8:30 a m
McComb accomodation..... 9:30 a m

DÉPART.

No 24 local mail..... 7:00 a m
No 4 Chicago limited..... 9:00 a m
No 4 Louisville & Cincinnati limited..... 9:00 a m
No 2 fast mail..... 8:00 p m
No 2 Louisville & Cincinnati 8.00 p m
McComb accomodation..... 5:30 p m

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY ROAD.

ARRIVÉE.

Memphis express..... 11:30 a m
Vicksburg express..... 5:30 p m
Baton Rouge accommodat'n 9:15 a m

DÉPART.

Memphis express..... 4:20 p m
Vicksburg express..... 8:15 a m
Baton Rouge accommodat'n 4:30 p m

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVÉE.

Texas et Mexique express... 7:00 p m
California express..... 7:55 a m

DEPART.

Texas et Mexique express.. 8:50 a m
California express..... 8:40 p m

TEXAS AND PACIFIC.

ARRIVÉE.

Fort Worth, Hot Springs et St Louis express..... 6:15 p m

DEPART.

California express..... 8:15 a m

EAST LOUISIANA RAILROAD.

ARRIVEE.

Du dépôt de la Queen and Crescent, rue Press. Tous les jours excepté dimanche.

ARRIVEE.

No 7..... 8:10 a m

DEPART.

No 8..... 4:00 p m

Excursion du dimanche.

ARRIVEE.

No 5..... 7:45 p m

DEPART.

No 6..... 7:40 a m

Excursion du Mercredi pour Covington seulement.

ARRIVEE.

No 5..... 7:45 p m

DEPART.

No 10..... 8:10 a m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVÉE.

Dimanche seulement.

Alger..... 7:35 p m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger..... 10:00 a m

Samedi et dimanche seulement.

Alger..... 10:09 a m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger..... 8:00 p m

DÉPART.

Dimanche seulement.

Alger..... 8:00 a m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger..... 4:00 p m

Samedi et dimanche seulement.

Alger..... 5:30 p m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger..... 8:00 a m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVEE.

Tous les jours excepté dimanche.

De Belair et Shell Beach.... 9:10 a m

Dimanche seulement.

De Belair..... 7:00 a m
De Shell Beach..... 10.02 a m
Shell Beach..... 7:00 p m

DÉPART.

Tous les jours excepté dimanche.

Pour Belair et Shell Beach.. 4:10 p m

Dimanche seulement.

Shell Beach..... 5:30 a m
Shell Beach..... 8:00 a m
Belair..... 5:30 p m
Shell Beach..... 7:30 p m

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship Hudson, Halsey.....parti 10 juin
Steamship Algiers Maxson.....parti 10 juin
Steamship El Monte, Parker.... parti 10 juin

LIVERPOOL.

Steamship Capella, Goldman.... parti 27 mai
Steamship Louisiana, Edwards....parti 1 juin
Steamship Electrician, Fisher.... parti 4 mai.
Steamship Nicaraguan, Chadwick parti 11 mai
Steamship Yucatan, Pearce.....parti 17 mai
Steamship Floridian, Jinks.....parti 7 juin
Steamship Engineer, Lockhart.... parti 8 juin
Steamship Wanderer. ——..... parti 10 juin
Steamship Bernard Hall, Griffith...parti 10 juin

SHIELDS.

Steamship Florida, Hansen.....parti 3 juin

GENES.

Steamship Persian Prince, Macey .parti 6 ma
S S Egyptian Prince, Walker...parti 18 mai.
S. S. Portuguese Prince, Anderson .. p 3 juin

BREME

Barque Gustav et Oscar ——..partie 18 mars
Steamship Australia, Brummer... parti 7 juin

RIO DE JANEIRO.

Barque Elsa, Kiehne.....partie 4 mai.

ROTTERDAM.

Barque Elizabeth Reeners.....parti 26 avril

HAMBOURG.

Steamship Markomania..... parti 20 mai
Steamship Adria, Kuhlman.....parti 26 mai
Steamship Australia, Brummer..parti 11 juin

ELSINORE

Steamship Alexandra, Robde...parti 19 mai.

LONDRES.

Steamship Cayo Romano, Widgery parti 7 mai

MARSEILLES.

Steamship Diesia, Coste.....parti 19 mai
Steamship Britannia, Mrtiei.....parti 6 juin

GOOLE.

Barque Clara, ——.....partie 22 mai.

ST-MICHEL.

Steamship Lacroma, Cercich.....parti 7 juin

VERA CRUZ.

Steamship Afghan Prince, Kelly..parti 15 juin

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE CONSTABLE.

—:o:—

John J. Grover vs John et Laurence Acheson, individuellement et in Solido. Première Cour de Cité de la Nlle Orléans—No 39,224—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasins le MARDI 1er juillet 1899, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir: (1) Un lot de chaussures assorties; (1) Un lot de lacets de chaussures et de cirage; (1) Un Kangaroo empaillé, 8 tabourets, 1 chaise, 1 table, 2 tapis, 2 marteaux. Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—comptant sur les lieux ED P. FOLEY
Constable de la Première Cour de Cité.
20 juin—20 25—juil 1

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James Conlon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,309—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John J. Crossin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN.
20 juin—20 24 29 Greffier

Succession de A. F. Wille et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,556—Division D—Attendu que Charles Bodell a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu A. F. Wille et femme, décédés testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
15 juin—15 19 24 Greffier.

VENTES A L'ENCAN

Louis A. Richards

ANNONCE JUDICIAIRE

Mardi le 20 juin—Vente en partage de propriétés de valeur du Troisième District, encoignure des rues Marais et St-Antoine, ilet borné par les rues Bourbon et St-Claude.

PAR LOUIS A. RICHARD, Encanteur, Bureau No 629 rue Commune, le MARDI 20 juin 1899 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et en obéissance à un jugement rendu le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899, par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Juste Fontaine Jr, exécuteur testamentaire de François Cronzeilles, vs Pierre Delord No 56,179 du dossier de la susdite Cour. à l'enchère publique il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Bourbon, Marais et St-Claude, désignés par les Nos un et deux. Le lot No un formant l'encoignure des rues St-Antoine et Marais, et mesurant en mesure américaine [30] trente pieds [4] quatre pouces de face à la rue St-Antoine sur [127] cent vingt-sept pieds [10] dix pouces et [3] trois lignes de profondeur et façade à la rue Marais et le lot No deux est contigu au lot No un et mesurant [33] trente trois pieds [7] sept pouces et [2] deux lignes de face à la rue St-Antoine, sur [127] cent vingt-sept pieds [10] dix pouces et [3] trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

1° Les améliorations, connues par les numéros 1239 et 1241 rue St Antoine, encoignure Marais, consistent en une résidence double en briques, couverte en ardoises, contenant de chaque côté trois chambres, citerne et cuisine en bois couverte en ardoises, etc; la banquette pavée, le côté de l'encoignure ayant un hangar sur la banquette.

2° Les améliorations connues par les Nos 1235 et 1237 rue St Antoine, consistant en une résidence double en briques couverte en ardoises ayant de chaque côté trois chambres, citerne et cuisine en bois couverte en ardoises, allées, banquette pavée, etc.

3° Les améliorations connues par les Nos 1812 et 1814 rue Marais, consistant en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant trois chambres, cuisine, etc., de chaque côté, banquette pavée, allée de chaque côté, etc.

Termes et conditions— Un tiers au plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes de 1899 en sus et au-dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat devant être déposés comme argent de garantie par l'acquereur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant William B. Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs.

Jérome Meunier et George Montgomery, avocats.

20 mai—20 21 28—juin 4 11 18 19 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Grande Propriété du Quatrième District, rue Ste-Marie.

Entre les rues St-Thomas et Chippewa (la rue à l'arrière étant la rue Félicité.)

A. Kory & Sons vs Armand Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 59,441—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 69, borné par les rues Ste Marie, St Thomas, Chippewa et Félicité, désigné comme lot No 4 et mesurant en mesure française, cinquante pieds de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de cent quatorze pieds entre lignes parallèles, aussi connu comme lot No 4, dans l'ilet No 7 dans le faubourg Nuns, d'après un plan dressé par Charles F. Zimple, ingénieur et voyer, en date du 12 mai 1851 et déposé en l'étude du défunt H. B. Cenas, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
E. D. Saunders, avocat des plaignants.
3 juin—3 9 16 23 30—juil 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur du Quatrième District.

Formant l'encoignure des rues Philip et Sud Robertson.

Connue comme No 2601 rue Philip.

Emanuel Smith vs Théodore Paderas Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,264—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Jackson, Magnolia et Sud Robertson; ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Philip et Sud Robertson, mesurant trente pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Philip; quatre-vingt-quinze pieds onze pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Sud Robertson et quatre-vingt-treize pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté, et trente pieds neuf pouces et trois lignes sur la ligne du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Théo. Cotonio, avocat pour le plaignant.
2 juin—2 9 16 23 30—juil 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété du Cinquième District.

Silvestre Biasini vs Guiseppi Guarino

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,191—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 22 juin 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent on de quelque façon en dépendant, situé dans McDonoghville, rive droite du fleuve Mississippi, maintenant faisant partie du Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 182, borné par les rues Newton, Monroe, Decatur et Franklin, lequel lot de terre est désigné comme lot No 1 et est d'une forme irrégulière et mesurant d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, en mesure américaine, soixante trois pieds 11 pouces et trois lignes de face à la rue Monroe, soixante treize pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne du fond, quatre vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Newton, et quatre-vingt quatre pieds 11 pouces six lignes sur la ligne qui le divise du lot No deux. Etant la même propriété acquise le 11 septembre 1893 et enregistrée C. O. Bk. 147, folio 693.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
E. J. Meral, avocat pour le plaignant.
20 mai—20 26—juin 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante de Terrain et Bâtisses No. 426 rue Carroll, entre les rues Perdido et Poydras.

Le tout connu comme "The Goslett Electrical and Machine Works",

Ensemble avec toutes les machines, outils, stock, ustensiles, et tous les accessoirs, dépendances, etc.,

Contenus sur lesdits lieux, etc, d'après inventaire déposé au bureau du Shérif Civil.

Dans l'affaire de Louis Grunewald, Sr, vs The Goslett Electrical and Machine Works, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No 59,238—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carroll, Poydras, Carondelet et Perdido; ledit lot mesure trente pieds sept pouces de face à la rue Carroll (commençant à peu près à quatre-vingt dix pieds du coin de la rue Poydras) sur cent vingt pieds huit pouces et trois lignes de profondeur ensemble avec tous les droits acquis sur l'allée commune touchant ledit lot sur le côté le plus près de la rue Poydras, et à l'usage de celle-ci. Les bâtisses sur ladite propriété étant désignées par le numéro municipal 426 rue Carroll.

2. La boutique, stock, outils, et tous les accessoires et le matériel actuellement contenus dans l'établissement sus décrit sans aucune réserve ou exception quelle qu'elle soit

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel & Hart, avocats pour le plaignant.
19 mai—19 26—juin 2 9 16 22

JULES ANDRIEU.
—Successeur de—
ROCHEREAU & ANDRIEU
AGENT D'AFFAIRES,
912 rue Gravier.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE IMPORTANTE

—DE—

Propriétés de valeur

—AVEC—

Bâtisses et Améliorations.

Nos 1212 et 1214 rue Poydras, entre les rues Franklin et Bassin.

Carré d'ilet vacant borné par les rues Abondance, Agriculture, Painters et l'avenue Franklin.

Terrain et améliorations formant les coins des rues St-Claude et Promenade Carondelet et St-Pierre et Promenade Carondelet (la rue à l'arrière étant Bassin).

Nos 1410 et 1414 rue Poydras entre les rues Howard et Liberté.

La moitié indivise d'un intérêt dans tout le carré d'ilet et améliorations borné par les rues Euphrosine, Vénus, Télémaque et Génois.

Nos 2433 rue Dumaine entre les rues Tonti et Rocheblave.

18 terrains, etc., dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Bénéfice et Trésor.

Hugh A. Bayne vs Adrien B. Fréchou.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 59,355—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville JEUDI, 29 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain lot de de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte pouvant y appartenir, situé, étant et se trouvant dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Lafayette, Franklin et Bassin, désigné par le No 9, sur un plan de Louis Pilié, voyer de ville, le 24 novembre 1860; ledit lot mesurant quarante deux pieds dix pouces et trois et demi lignes de face à la rue Poydras quarante-deux pieds sept pouces et quatre lignes dans le fond sur une profondeur de cent vingt quatre pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de côté et cent vingt huit pieds, onze pouces et trois lignes sur la ligne du côté du lot No dix.

Deuxièmement—Un certain ilet de terre vacant, ensemble avec tous les droits, voies et avantages y appartenant, ou de quelque façon y appartenant situé, étant et se trouvant dans le Troisième District de cette ville, désigné comme l'ilet No 1803, borné par les rues Abondance, Agriculture, Painters et l'avenue Franklin, ot contenant 26 lots de terre numérotés 1 à 26 inclusivement. Le tout d'après le plan fait par A. de Armas voyer, le 25 avril 1870, et déposé dans le bureau de P. C. Cuvilier, ancien notaire en cette ville.

Troisièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant, situé, se trouvant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, St-Pierre, Bassin et la Promenade Carondelet, mesurant en (M. A.), cinquante-trois pieds deux pouces de face à la rue St-Claude, soixante-quatorze pieds de profondeur et face à la Promenade Carondelet soixante-douze pieds quatre pouces de profondeur et face à la rue St-Pierre et quarante sept pieds six pouces de large sur la ligne la plus rapprochée de la rue Bassin; ledit lot ou portion de terre étant composé de deux lots de terre désignés par les numeros Un et Deux sur un plan par A. Puevo, daté 3 mai 1845.

Quatrièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Lafayette, Liberté et Howard, désigné par la lettre "A" sur un plan de L. Reizenstein, voyer, daté le 13 mars 1866 et mesurant dix-sept pieds onze pouces et cinq lignes et un tiers de face à la rue Sud Poydras, sur une profondeur de cent-cinq pieds et trois lignes parallèles (M. A.) ensemble avec une allée cinq pieds de largeur dans le fond du lot et commun au lot A et autres étant une subdivision du lot original Numéro Cinq et aussi un certain morceau ou portion de terre attenant le Lot A, et mesurant trois pieds de face à la rue Sud Poydras, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, le dit morceau ou portion de terre étant pris sur le côté adjoignant le lot A, ci dessus décrit, du lot décrit comme lot No Quatre de l'ilet 32, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté le 22 avril 1844.

Cinquièmement—La moitié indivise d'un certain ilet entier de terre désigné comme ilet No 719, borné par les rues Euphrosine, Vénus, Télémaque et Génois, dans le Premier District de cette ville, mesurant conformément à la Mairie de Ville, deux cent quatre-vingt-trois pieds, quatre pouces et cinq lignes sur les rues Euphrosine et Vénus et trois cent dix-neuf pieds, huit pouces et six lignes sur les rues Télémaque et Génois, ensemble avec tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Sixièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, et avantages qui y appartiennent ou y appartenant en quelque sorte se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Lafayette (autrefois Hevia), Liberté (autrefois St Paul) et Howard (autrefois Gironde), désigné comme lot No quatre de l'ilet No 32 d'après le plan de Louis H. Pilié, député voyer, le 22 avril 1844, déposé comme plan No un, dans l'étude de Félix Grima, ancien notaire public en cette ville; ledit lot mesurant vingt-six pieds dix pouces et cinq lignes plus ou moins de face à la rue Poydras sur cent pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Septièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, ou en quelque sorte y appartenant, situé, se trouvant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Tonti et Rocheblave; ladite portion de terre mesure (M. A.) trente-huit pieds onze pouces et sept lignes, plus ou moins, de face à la rue Dumaine, sur quatre vingt sept pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur; ledit lot ou portion de terre est composé du lot No treize et d'une moitié du lot No douze, sur un plan de D. Judice, ingénieur civil, daté le 30 janvier 1866, et déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire public en cette ville.

Huitièmement.—Dix huit certains lots de terre avec les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 192, qui est borné par les rues Champs-Elysées Marigny, Bénéfice et Trésor, et mesurant comme suit: Lots Nos un à sept mesurant chacun trente pieds de face à la rue Marigny; lots Nos un à cinq mesurant chacun cent quatre pieds de profondeur; lots Nos six, sept et huit mesurant chacun cent trente quatre pieds de profondeur: lot No huit mesurant vingt deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Marigny; lot No un formant l'encoignure des rues Marigny et Bénéfice: lots Nos 9 à 16 faisant face à la rue Champs-Elysées; lots Nos dix à quinze mesurant chacun trente pieds de face à la rue Champs-Elysées, le No 16 mesurant trente pieds au pouce de face à la rue des Champs-Elysées, formant l'encoignure de cette rue et de la rue Bénéfice; lots Nos douze à seize mesurant chacun cent quatre pieds de profondeur; lots Nos neuf à onze, mesurant chacun cent trente quatre pieds de profondeur; lot No neuf, me urant vingt-deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Champs-Elysées; lots dix-sept et dix-huit sont des lots de clef mesurant chacun trente pieds de face à la rue Bénéfice sur cent cinquante pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan par J. F. Braun, architecte, du 9 septembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions - Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Denégre, Blair et Denégre, avocats pour le plaignant.
27 mai—27 28 —juin 2 9 16 23 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

Mme Mary Kinberger, tutrice, vs Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 59,220—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 juin 1899, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, étant l'ilet No 32 borné par les rues Chesnut, Ferdinand, Broadway et Oliver, mesurant trois cents pieds sur chacune des rues Broadway et Chesnut et deux cent quarante pieds sur chacune des rues Oliver et Ferdinand.

2° Treize certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville (autrefois Greenville), dans l'ilet No 14, borné par les rues Foucher, Pine, Lowerline (autrefois Upperline) et le fleuve Mississippi (autrefois chemin public) désignés comme lots Nos six à dix-huit tous les deux inclusivement, sur le plan original de Greenville, fait par B. Buisson, daté le 15 avril 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire et mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir; Le lot No 6 formant l'encoignure des rues Lowerline et Foucher et mesurant trente pieds de face à la rue Foucher sur cent-vingt pieds de profondeur et façade à la rue Lowerline. Les lots Nos 7, 8 9, 10, 11 et 12, sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Foucher, sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Foucher et Pine et mesurant trente pieds de face à la rue Foucher sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Pine. Les lots Nos 14, 15, 16, 17 et 18 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Pine sur cent vingt pieds de profondeur, une partie de laquelle propriété est maintenant dans le fleuve Mississippi, ensemble avec tous les accroissements, alluvions et droits de batture qui y appartiennent.

3° Six certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situés dans Greenville dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 16, borné par les rues Foucher, Market, Pine, et North Market ou Broadway, désignés comme lots Nos 1, 9 10, 11, 12 et 18 sur le plan original de Greenville et mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 1 et 18 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue North Market sur cent vingt pieds de profondeur; les lots Nos 9 et 10 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pine sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur: le lot No 11 formant l'encoignure des rues Market et Pine et mesurant trente pieds de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Pine; le lot No 12 mesurant trente pieds de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur. Le tout en mesure américaine.

4° Onze certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant et en dépendant dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 23 borné par les rues Pine, Elizabeth, Market et North Market ou Broadway, désignés comme lots Nos 1, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 dans l'ilet No 23, Greenville; Les lots Nos 1 et 14 à 18 inclusivement sont contigus et mesurent cent quatre-vingts pieds à la rue North Market ou Broadway sur cent vingt pieds de profondeur; Les lots Nos 9 et 10, mesurant soixante pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de cent vingt pieds et les lots Nos 11, 12 et 13 sont contigus et mesurent quatre-vingt-dix pieds de face à la rue Elizabeth, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

5° Un certain ilet de terre ensemble avec les bâtisses